

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20201125-01_24_11_2020-DE



DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, A.DARTIGUES, S.PUYO, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. GALASSO (pouvoir à G.LASSABE)
X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ)
JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES)
E.SERRES (pouvoir à S.DARRIGUES)
K.PERY (pouvoir à M.EVENE MATEO)

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, indique que l'article L.2121-8 du Code des Collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur qui a été présenté aux élus lors d'une réunion de travail le 16 septembre 2020 et qui retrace les principales dispositions et modalités de fonctionnement du Conseil Municipal mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

. **adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal et **décide** de son application à compter du 25 novembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2020
Le Maire,



*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*